

Image not found or type unknown



## chemin d'accès à une propriété

Par **dany55**, le **03/08/2010** à **10:57**

Merci pour les deux réponses d'hier soir.

Je voulais préciser que la propriété a un autre accès. Mais au bout du chemin qui est en litige il y a une borne à incendie. Aucune servitude n'est mentionnée sur l'acte de propriété.

Puis-je demander à l'autre propriétaire qu'une servitude soit convenu entre nos deux parcelles. Est-on obliger de laisser le chemin en servitude s'il sert à d'ésenclever des terrans agricoles à l'autre bout de ma propriété (c'est un autre propriétaire).

Comment fonctionne une servitude, qu'elle est la différence avec le droit d'accès.